

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 242

Rubrik: Dossier de l'éditorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aussi décisif que la construction des chemins de fer

Les partis politiques comprennent maintenant les enjeux du câble, de l'audiovisuel en général. Ainsi à Genève, au Grand Conseil et au Conseil municipal, deux motions ont été déposées par des députés socialistes : elles invitent les autorités à examiner les différents problèmes posés par la télédistribution par câble, et proposent que « les concessions de diffusion d'émissions de télévision par câble soient données exclusivement à des collectivités publiques ou des groupements d'utilité publique ». Et un député libéral au Grand Conseil a déposé une motion demandant la création d'un Centre de moyens audiovisuels faisant office aussi de vidéothèque publique. Enfin il serait question de constituer, comme en France, un Haut Conseil de l'audiovisuel.

La commissions TV-Radio des partis socialistes romands protestait récemment contre la décision d'octroyer une concession provisoire à une société privée pour des programmes locaux pendant la durée du Comptoir de Fribourg (l'expérience commencera un jour plus tôt qu'à Renens), voyant là une façon de donner une « arme supplémentaire » aux groupement économiques.

Possibilités et mythologie

A l'origine, la télédistribution par câble visait à améliorer les conditions de réception des émissions de la télévision traditionnelle, en particulier dans les zones montagneuses, frontalières et urbaines. Les avantages sont évidents pour un prix mensuel d'une dizaine de francs :

- qualité de la réception des images,
- quantité des programmes accessibles,
- économie à l'achat d'un récepteur TV cou- leurs,
- élimination des antennes individuelles sur les toits.

Mais la télédistribution c'est aussi la deuxième génération de la télévision : la TV de groupe en face de la TV de masse, des programmes locaux et des services spécialisés.

Les potentialités du câble sont extraordinaires : 20 canaux dans les systèmes américains actuellement en place, 30 dans ceux de Tokyo, 80 dans d'autres à l'état expérimental. C'est dire qu'il y a de la place pour les programmes hertziens, des émissions enregistrées ou en direct, des services divers. Dans le projet de développement audiovisuel de la Wallonie, il est fait mention de services de diffusion générale, tels que « programmes de divertissement (variétés, films, feuilletons, sports, etc.), de télévision éducative (scolaire, éducation permanente, recyclage, etc.), d'informations générales (publicité, conférences, journaux et magazines téléimprimés, services permanents automatiques, etc.) ; de diffusion sélective (programmes culturels en temps réel, courrier publicitaire, programmes sélectionnés par catégories de public, etc.) ; de communications de point à point (informations documentaires, transactions commerciales ou financières, télé-informatique, etc.). Ajoutons encore les programmes des vidéocassettes. C'est la télévision de l'abondance et du self-service, le téléspectateur composant son propre programme selon ses goûts et ses intérêts.

Toute une mythologie se développe autour de la télévision communautaire, de l'audiovisuel dans l'animation des villes. Les formules les plus percutantes ont été lancées « Le pouvoir au bout du câble », « La place du village », « Le forum électronique ». Si les réseaux de télédistribution comportent des canaux réservés exclusivement à l'expression locale, les minorités disposeront d'une tribune et d'une audience. Le medium pourrait devenir alors un moyen d'expression et de connaissance réciproque, de récréation de la vie sociale.

Les expériences dans ce domaine particulier restent trop limitées pour tirer des conclusions révolutionnaires. Il apparaît cependant que la multi- plication, la diversification et le choix des sour-

ces d'information, des services, pourraient réduire l'impact de l'expression locale dans une communauté où les dénominateurs communs sont rares, où la consommation tient lieu de communication. En tout état de cause, il convient de ne pas exagérer les « virtualités démocratiques » du câble.

Le public et le privé

Au Conseil de l'Europe à Strasbourg, M. Robert Vaugermee, directeur général de la Radio-télévision belge, a distingué trois modèles d'organisation de la télédistribution :

1. « Le régime de libre concurrence » : c'est le cas des Etats-Unis, du Japon, où la législation corrige les excès du système de libre concurrence.
2. « Le régime autoritaire », fondé sur le dirigisme culturel.
3. « Le régime d'association des organismes publics avec les groupements divers. Peut-être est-ce la formule qui correspond le mieux à la nécessité à la fois d'assurer une politique culturelle certaine et de garantir la multiplicité des aspirations et des expressions. L'association peut être souple et s'adapter étroitement à l'objet. Elle peut avoir lieu soit au niveau local, soit au niveau national en vue de la réalisation d'objectifs déterminés. »

Trois initiatives à Genève

A Genève, trois initiatives, toutes émanant de députés socialistes, proposent de déléguer aux municipalités les concessions d'émissions locales. Si ces positions sont défendables sur le plan des principes, elles le sont moins sur le terrain de la réalité. Pour plusieurs raisons. Premièrement, la télévision par câble implique des investissements considérables, elle relève d'un minimum de spécialisation, cela d'autant plus que les émissions locales auront à faire face à une concurrence sévère. Deuxièmement, de toute manière les groupes privés investiront le marché avec les vidéocassettes. Enfin les perspectives du câble sont telles dans tous les domaines qu'il serait regrettable de les laisser entre les mains des seules municipalités.

On sait que les éditeurs de journaux ont pris position contre l'introduction de la publicité sur les réseaux locaux. Il est vrai que les échéances de la presse écrite deviennent de plus en plus serrées. Mais pour la télévision par câble comme pour la presse écrite, l'effort financier de la publicité est indispensable ; le refuser, c'est se condamner au sous-développement en matière d'information. Tout au plus pourrait-on établir une distinction stricte entre la publicité *locale* et la publicité au sens large.

Reste le contrôle de la télédistribution, plus particulièrement des canaux ouverts au public, des émissions locales. La société concessionnaire sera soumise sans doute au même article constitutionnel que la SSR. Il n'est pas sûr que les municipalités et — ou les sociétés privées — fassent preuve d'une grande ouverture d'esprit, qu'elles donnent aux groupes constitués, de gauche et de droite, aux minorités, en particulier aux étrangers et aux jeunes qui n'ont aucun pouvoir, le droit à la communication audiovisuelle : une réglementation, des structures devront être prévues pour une utilisation aussi large que possible des nouveaux médias. Car, face à l'abondance des programmes, les émissions locales devront offrir une télévision différente, diversifiée, surtout en contact direct avec la vie quotidienne.

Les enjeux de la télévision par câble sont très complexes. Sur le plan politique d'abord : les affaires locales pourraient devenir plus transparentes et les députés auraient à passer le test du petit écran ; le contenu des chaînes locales, des services, des canaux libres devra être équilibré et programmé. Sur le plan économique ensuite : le câble entraînera le développement de certains secteurs et donnera aux ménages, aux écoles, aux entreprises et aux administrations de nouveaux moyens d'action. Sur le plan psychologique et social, le diagnostic est plus compliqué : comment les individus réagiront-ils et s'adapteront-ils à cette masse d'informations mise à leur disposition, quelles en seront les conséquences pour la société ?

Bref, la télédistribution représente à plus ou moins long terme un catalyseur aussi puissant que les chemins de fer. Les répercussions pratiques et économiques devraient faire l'objet d'études précises.

Dans le domaine de l'audiovisuel, tout va maintenant très vite, l'évolution technologique remet en question les monopoles. Il serait désastreux de prendre des décisions rigides et définitives, de ne pas donner aux groupes privés la place qui leur revient : un régime d'association des organismes publics avec des groupements divers doit être trouvé. Il importe avant tout de ne rien bloquer et de préparer la société aux mutations profondes qu'engendrent les nouveaux modes de communication (nous réclamions, dans DP 189 et 199, une prise de position claire des autorités politiques à ce sujet). Il importe enfin de poursuivre des expérimentations, d'encourager et de subventionner les initiatives des cités — dans les écoles et les centres de loisirs par exemple — qui veulent utiliser dès maintenant la télévision pour l'éducation, la formation permanente et l'animation communautaire.

LA TV PAR CÂBLE A L'ETRANGER

1. France : le stade expérimental

Le Haut Conseil de l'audiovisuel, qui a été nommé par le gouvernement français lui-même, s'est réuni au début de juillet. A propos de la TV par câble, le premier ministre a déclaré : « Cette nouvelle technique, si elle est coûteuse, offre des avantages déterminants : un choix étendu de programmes, c'est-à-dire en fait une large atténuation du monopole de l'Etat, et pour les téléspectateurs la possibilité d'utiliser eux-mêmes des moyens pour communiquer entre eux. »

Des expériences vont être entreprises dans sept villes et, sur la base des résultats, un cadre légis-

latif serait dégagé par le gouvernement pour codifier cette législation.

La fin d'un monopole

L'évolution de la technologie met en cause le monopole d'émission. Elle est irrésistible. La question se pose désormais : « La libéralisation au profit de qui ? ». En France, on envisage déjà la création de sociétés d'économie mixte de télédistribution, avec la presse régionale et départementale, les compagnies privées de hardware et de software, l'Etat, les collectivités locales.

L'expérience de la Villeneuve à Grenoble (7000 habitants, 50 000 en 1980) est sans doute la plus avancée. La plus exemplaire aussi, car il s'agit d'un projet d'utilisation de la télédistribution dans un ensemble conçu pour l'échange et la communication. Les immeubles, les établissements scolaires, les centres de culture et de loisirs, les voies de circulation, tout est intégré dans un plan d'urbanisme qui constitue « un cadre et des structures susceptibles de préfigurer l'avenir et d'aider à changer la vie ».

Bâtiment polyvalent, le Collège d'enseignement secondaire (CES), prévu pour 1200 élèves, est aussi Maison de quartier, Centre vidéo et de télédistribution, bibliothèque, centre des équipements collectifs. Le projet audiovisuel poursuit plusieurs objectifs : l'introduction d'une pédagogie renouvelée faisant un large usage de l'audiovisuel, l'initiation à la technologie et « la prise en main du langage audiovisuel », l'animation communautaire et l'information locale.

Dans un premier temps, le matériel a été testé et mis en place ; des équipes de jeunes et d'adultes réalisent des vidéocassettes qui sont projetées au Centre, dans les rues. La deuxième étape devrait se poursuivre dès maintenant : le CES devient Centre de télédistribution pour tous les groupes scolaires et les immeubles de la Villeneuve, des programmes locaux vont être diffusés.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO